

Siège social : Le Mans

Nombre de membres du comité syndical en exercice : 57

Nombre de membres présents : 34

Nombre de votants : 29

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DU MANS

### DELIBERATION

#### COMITE SYNDICAL

Lundi 28 novembre 2016 19h00

Salle Polyvalente

Pruillé-le-Chétif

Le comité syndical du SCoT du Pays du Mans a été convoqué le 15 novembre 2016 pour la séance du 28 novembre 2016, à la salle polyvalente – Pruillé-le-Chétif.

#### **Membres titulaires présents : 24 élus**

*Pour le Bocage Cénomans* : MM. BRETEAU, MARCHAND, VASSEUR.

*Pour Le Mans Métropole* : Mmes CLAVEAU-LOUVET, FARINA, GOUHIER ; MM. BOULARD, CHESNE, GUY, LEPROUST, LOPES, SEPRE.

*Pour l'Orée de Bercé Béloinois* : MM. BIZERAY, BOISSEAU, GOUHIER, LECOMTE, PEAN.

*Pour les Portes du Maine* : MM. BOURGE, CHOLLET, VAVASSEUR.

*Pour les Rives de Sarthe* : Mme CANTIN ; MM. COUSIN.

*Pour le Sud Est du Pays Manceau* : MM. COSNUAU, LIVET.

#### **Membres suppléants votants : 5 élus**

*Pour l'Orée de Bercé Béloinois* : M. LAMBERT

*Pour le Sud Est du Pays Manceau* : MM. GEORGES, LAIR, LEPETIT, TAUPIN

#### **Membres suppléants non votants : 5 élus**

*Pour le Bocage Cénomans* : MM. BARRIER, POLLEFOORT.

*Pour les Portes du Maine* : Mme LEFEVRE, MM. BESNIER, MERCIER.

#### **Etaient excusés :**

Mmes CHEVALIER, CHABAGNO, KARAMANLI, PIVRON, RENAUT.

MM. BIENCOURT, CHATONNAY, CHEVALLIER, COZIC, GOULETTE, FOURMY, HUREAU, LECOQ, LUBIAS, VICTOR ;

M. VASSEUR est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur BOULARD.

COMITE SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Séance du 28 Novembre 2016

**RAPPORTEUR : M. BOULARD**

**OBJET : Reprise des excédents capitalisés**

Suite à la mise à jour des actifs et des amortissements, et afin d'en diminuer l'impact sur le budget, il s'agit de délibérer pour reprendre les excédents capitalisés au compte 1068 à hauteur de 110 000 € pour le compte 2802.

**En conséquence, il est proposé au comité syndical de :**

- approuver la reprise des excédents capitalisés telle que présentée,

**RESULTAT DU VOTE : Unanimité**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Pour expédition conforme,

**SCOT  
du PAYS DU MANS**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-257201996-20161128-28112016DE4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2016

Siège social : Le Mans

Nombre de membres du comité syndical en exercice : 57

Nombre de membres présents : 34

Nombre de votants : 29

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DU MANS

### DELIBERATION

#### COMITE SYNDICAL

Lundi 28 novembre 2016 19h00

Salle Polyvalente

Pruillé-le-Chétif

Le comité syndical du SCoT du Pays du Mans a été convoqué le 15 novembre 2016 pour la séance du 28 novembre 2016, à la salle polyvalente – Pruillé-le-Chétif.

#### **Membres titulaires présents : 24 élus**

*Pour le Bocage Cénomans* : MM. BRETEAU, MARCHAND, VASSEUR.

*Pour Le Mans Métropole* : Mmes CLAVEAU-LOUVET, FARINA, GOUHIER ; MM. BOULARD, CHESNE, GUY, LEPROUST, LOPES, SEPRE.

*Pour l'Orée de Bercé Bélois* : MM. BIZERAY, BOISSEAU, GOUHIER, LECOMTE, PEAN.

*Pour les Portes du Maine* : MM. BOURGE, CHOLLET, VAVASSEUR.

*Pour les Rives de Sarthe* : Mme CANTIN ; MM. COUSIN.

*Pour le Sud Est du Pays Manceau* : MM. COSNUAU, LIVET.

#### **Membres suppléants votants : 5 élus**

*Pour l'Orée de Bercé Bélois* : M. LAMBERT

*Pour le Sud Est du Pays Manceau* : MM. GEORGES, LAIR, LEPETIT, TAUPIN

#### **Membres suppléants non votants : 5 élus**

*Pour le Bocage Cénomans* : MM. BARRIER, POLLEFOORT.

*Pour les Portes du Maine* : Mme LEFEVRE, MM. BESNIER, MERCIER.

#### **Etaient excusés :**

Mmes CHEVALIER, CHABAGNO, KARAMANLI, PIVRON, RENAUT.

MM. BIENCOURT, CHATONNAY, CHEVALLIER, COZIC, GOULETTE, FOURMY, HUREAU, LECOQ, LUBIAS, VICTOR ;

M. VASSEUR est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur BOULARD.

**COMITE SYNDICAL**

**Extrait du registre des délibérations**

**Séance du 28 novembre 2016**

**RAPPORTEUR : M. BRETEAU**

**OBJET : Proposition de réalisation d'un guide sur la mise en œuvre de la trame verte et bleue du SCoT en partenariat avec le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir et le CEN Pays de la Loire**

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT et du Plan Climat Energie Territorial sur la thématique **Trame Verte et Bleue**, il est proposé d'établir un partenariat avec le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) Vallées de la Sarthe et du Loir et le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels) Pays de la Loire pour :

- réaliser un **guide pédagogique** sur la Trame Verte et Bleue,
- organiser avec l'aide du Pays du Mans, un séminaire avec les acteurs concernés par la Trame Verte et Bleue,
- mettre en place une journée de visite de sites en fin d'année 2017.

Ces travaux menés sur l'année 2017 seront suivis par la commission de suivi et de mise en œuvre du SCoT.

**Le coût de ces prestations réalisées par le CPIE est de 21 712,50 € TTC. Des financements sont sollicités auprès de l'ADEME et de la Région Pays de la Loire dans le cadre du Contrat Nature, à hauteur de 80 %.**

**Sur proposition de la commission de suivi mise en œuvre du SCoT, il est demandé au comité syndical de :**

- donner son accord pour la réalisation d'un guide sur la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue du SCoT pour un montant de 21 712,50 TTC,
- solliciter une participation financière auprès de la Région Pays de la Loire (contrat nature) et de l'ADEME Pays de la Loire,
- autoriser M. le Président à signer la convention de partenariat avec le CPIE Vallées de la Sarthe et Loir et le CEN Pays de la Loire pour l'élaboration de ce guide et tout acte se rapportant à cette décision.

- **RESULTAT DU VOTE** : Unanimité

- Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
  - Pour expédition conforme,

**SCOT**  
**du PAYS DU MANS**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-257201996-20161128-28-11-2016-DE1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2016

Siège social : Le Mans

Nombre de membres du comité syndical en exercice : 57

Nombre de membres présents : 34

Nombre de votants : 29

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DU MANS

### DELIBERATION

#### COMITE SYNDICAL

Lundi 28 novembre 2016 19h00

Salle Polyvalente

Pruillé-le-Chétif

Le comité syndical du SCoT du Pays du Mans a été convoqué le 15 novembre 2016 pour la séance du 28 novembre 2016, à la salle polyvalente – Pruillé-le-Chétif.

#### **Membres titulaires présents : 24 élus**

*Pour le Bocage Cénomans* : MM. BRETEAU, MARCHAND, VASSEUR.

*Pour Le Mans Métropole* : Mmes CLAVEAU-LOUVET, FARINA, GOUHIER ; MM. BOULARD, CHESNE, GUY, LEPROUST, LOPES, SEPRE.

*Pour l'Orée de Bercé Béloinois* : MM. BIZERAY, BOISSEAU, GOUHIER, LECOMTE, PEAN.

*Pour les Portes du Maine* : MM. BOURGE, CHOLLET, VAVASSEUR.

*Pour les Rives de Sarthe* : Mme CANTIN ; MM. COUSIN.

*Pour le Sud Est du Pays Manceau* : MM. COSNUAU, LIVET.

#### **Membres suppléants votants : 5 élus**

*Pour l'Orée de Bercé Béloinois* : M. LAMBERT

*Pour le Sud Est du Pays Manceau* : MM. GEORGES, LAIR, LEPETIT, TAUPIN

#### **Membres suppléants non votants : 5 élus**

*Pour le Bocage Cénomans* : MM. BARRIER, POLLEFOORT.

*Pour les Portes du Maine* : Mme LEFEVRE, MM. BESNIER, MERCIER.

#### **Etaient excusés :**

Mmes CHEVALIER, CHABAGNO, KARAMANLI, PIVRON, RENAUT.

MM. BIENCOURT, CHATONNAY, CHEVALLIER, COZIC, GOULETTE, FOURMY, HUREAU, LECOQ, LUBIAS, VICTOR ;

M. VASSEUR est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur BOULARD.

**COMITE SYNDICAL**

**Extrait du registre des délibérations**

**Séance du 28 novembre 2016**

**RAPPORTEUR : M. LECOMTE**

**OBJET : Modalités de participation des collectivités concernées par la démarche expérimentale « BIMBY », étude d'optimisation du foncier.**

Le comité syndical du 9 mars 2016 a validé le lancement d'une démarche expérimentale de densification douce sur un territoire de 13 communes (l'Orée de Bercé Béloinois et cinq communes des Portes du Maine). Pour rappel, cette étude d'optimisation du foncier est composée de trois phases :

- Phase 1 : Identifier les différentes formes de densification par la démarche BIMBY,
- Phase 2 : Etablir un outil de dialogue avec les habitants,
- Phase 3 : Proposer une déclinaison réglementaire dans les PLU.

Un marché sous forme d'accord cadre mono attributaire a été attribué en octobre au bureau d'études Villes Vivantes, pour un montant de 85 680 € TTC. Il se décompose en 6 marchés subséquents comme suit :

Marché Subséquent	Communes	Total HT	TVA	Total TTC
MS 1	MONTBIZOT	7 750,00	1 550,00	9 300,00
MS 2	SOULIGNE-SOUS-BALLON	7 750,00	1 550,00	9 300,00
MS 3	CC OREE DE BERCEE BELINOIS	32 650,00	6 530,00	39 180,00
MS 4	LA GUIERCHE	7 750,00	1 550,00	9 300,00
MS 5	JOUE L'ABBE	7 750,00	1 550,00	9 300,00
MS 6	BALLON-SAINT MARS	7 750,00	1 550,00	9 300,00
<b>TOTAL</b>		<b>71 400,00</b>	<b>14 280,00</b>	<b>85 680,00</b>

Des financements LEADER et ADEME sont attendus à hauteur de 80% du montant total de 71 400 € HT.

Les travaux des trois premiers marchés subséquents s'établiront d'octobre 2016 à la rentrée 2017, les trois autres marchés subséquents seront engagés à la rentrée 2017 pour une finalisation au printemps 2018.

Le Syndicat Mixte du SCoT du Pays du Mans est le maître d'ouvrage de cette démarche. Le chargé du SCoT joue un rôle de coordination et de suivi entre le bureau d'études Villes Vivantes et les collectivités concernées.

Il est proposé de faire participer les collectivités concernées, à hauteur de 20% du coût global HT de l'étude soit 14 280 €, comme suit :

- Communauté de Communes de l'Orée de Bercé Béloinois : 6 530 € TTC
- Chacune des cinq communes des Portes du Maine (Montbizot, Souigné-sous-Ballon, La Guierche, Joué l'Abbé et Ballon-Saint Mars) : 1 550 € TTC.

**Ce versement sera à effectuer en 2016.**

**En conséquence, il est proposé au comité syndical de :**

- solliciter la participation des collectivités concernées pour un montant total de **14 280 € TTC**

Collectivité concernée par la démarche Bimby	Participation 2016
Cdc de l'Orée de Bercé Béloinois	<b>6 530 €</b>
Montbizot	<b>1 550 €</b>
Souigné-sous-Ballon	<b>1 550 €</b>
La Guierche	<b>1 550 €</b>
Joué l'Abbé	<b>1 550 €</b>
Ballon Saint Mars	<b>1 550 €</b>
<b>Total</b>	<b>14 280€</b>

- autoriser M. le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

RESULTAT DU VOTE Unanimité 28-11-2016-DE3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2016

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Pour expédition conforme,

Siège social : Le Mans

Nombre de membres du comité syndical en exercice : 57

Nombre de membres présents : 34

Nombre de votants : 29

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DU MANS

### DELIBERATION

#### COMITE SYNDICAL

Lundi 28 novembre 2016 19h00

Salle Polyvalente

Pruillé-le-Chétif

Le comité syndical du SCoT du Pays du Mans a été convoqué le 15 novembre 2016 pour la séance du 28 novembre 2016, à la salle polyvalente – Pruillé-le-Chétif.

#### **Membres titulaires présents : 24 élus**

*Pour le Bocage Cénomans* : MM. BRÉTEAU, MARCHAND, VASSEUR.

*Pour Le Mans Métropole* : Mmes CLAVEAU-LOUVET, FARINA, GOUHIER ; MM. BOULARD, CHESNE, GUY, LEPROUST, LOPES, SEPRE.

*Pour l'Orée de Bercé Bélois* : MM. BIZERAY, BOISSEAU, GOUHIER, LECOMTE, PEAN.

*Pour les Portes du Maine* : MM. BOURGE, CHOLLET, VAVASSEUR.

*Pour les Rives de Sarthe* : Mme CANTIN ; MM. COUSIN.

*Pour le Sud Est du Pays Manceau* : MM. COSNUAU, LIVET.

#### **Membres suppléants votants : 5 élus**

*Pour l'Orée de Bercé Bélois* : M. LAMBERT

*Pour le Sud Est du Pays Manceau* : MM. GEORGES, LAIR, LEPETIT, TAUPIN

#### **Membres suppléants non votants : 5 élus**

*Pour le Bocage Cénomans* : MM. BARRIER, POLLEFOORT.

*Pour les Portes du Maine* : Mme LEFEVRE, MM. BESNIER, MERCIER.

#### **Etaient excusés :**

Mmes CHEVALIER, CHABAGNO, KARAMANLI, PIVRON, RENAUT.

MM. BIENCOURT, CHATONNAY, CHEVALLIER, COZIC, GOULETTE, FOURMY, HUREAU, LECOQ, LUBIAS, VICTOR ;

M. VASSEUR est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur BOULARD.

COMITE SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Séance du 28 Novembre 2016

RAPPORTEUR : M. LECOMTE

**OBJET** : Démarche expérimentale « BIMBY », étude d'optimisation du foncier.  
Demande de subvention au titre du programme LEADER du Pays du Mans action 1.1

Le comité syndical a donné son accord le 9 mars 2016 pour le lancement d'une démarche expérimentale de densification douce sur un territoire de 13 communes (l'Orée de Bercé Bélois et cinq communes des Portes du Maine). Pour rappel, cette étude d'optimisation du foncier est composée de trois phases :

- Phase 1 : Identifier les différentes formes de densification par la démarche BIMBY,
- Phase 2 : Etablir un outil de dialogue avec les habitants,
- Phase 3 : Proposer une déclinaison réglementaire dans les PLU.

Un marché sous forme d'accord cadre mono attributaire a été attribué en octobre au bureau d'études Villes Vivantes, pour un montant de 85 680 € TTC. Il se décompose en 6 marchés subséquents comme suit :

Marché Subséquent	Communes	Total HT	TVA	Total TTC
MS 1	MONTBIZOT	7 750,00	1 550,00	9 300,00
MS 2	SOULIGNE-SOUS-BALLON	7 750,00	1 550,00	9 300,00
MS 3	CC OREE DE BERCEE BELINOIS	32 650,00	6 530,00	39 180,00
MS 4	LA GUIERCHE	7 750,00	1 550,00	9 300,00
MS 5	JOUE L'ABBE	7 750,00	1 550,00	9 300,00
MS 6	BALLON-SAINT MARS	7 750,00	1 550,00	9 300,00
<b>TOTAL</b>		<b>71 400,00</b>	<b>14 280,00</b>	<b>85 680,00</b>

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention au titre du programme LEADER auprès du Groupe d'Action locale (GAL) du Pays du Mans d'après les plans de financement suivants :

- **Plan de financement général de l'opération suivant :**

<b>Dépenses</b>	<b>71 400 € HT</b>
<b>Recettes</b>	<b>ADEME : subvention sollicitée : 42 840 € (60% du total)</b> <b>LEADER: subvention sollicitée : 14 280 € (20% du total)</b> <b>Collectivités concernées : participation : 14 280 € (20% du total)</b>

**En conséquence, il est proposé au comité syndical de :**

- d'approuver les plans de financements,
- autoriser M. le Président à déposer un dossier de demande de subvention au titre du programme LEADER auprès du GAL du Pays du Mans.
- s'engager à prendre en charge la différence dans le cadre de son autofinancement si les subventions attribuées par le programme LEADER et les co-financeurs seraient moindres.

**RESULTAT DU VOTE** : Unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Pour expédition conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-257201996-20161128-28\_11\_2016-DE2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2016

